

circulaire fonction publique relative au renforcement du télétravail dans la fonction publique particulièrement au sein des territoires classés en zones d'alerte dites "renforcées" et "maximales".

**la circulaire de la Ministre de la transformation et de la fonction publiques du 7 octobre 2020** invite les chefs de service à définir des organisations de travail incitant, au-delà des agents vulnérables pour lesquels le télétravail continue à être la norme, l'ensemble des agents à demander 2, voire 3 jours de télétravail par semaine, dès lors que leurs fonctions sont télétravaillables, et lorsque cela peut être concilié avec les nécessités de service.

fichiers:



[Télécharger](#)

[circulaire\\_relative\\_au\\_renforcement\\_du\\_teletravail\\_dans\\_la\\_fonction\\_publ.pdf](#) (124.05 Ko)

**Public:** [Télétravail](#)

- [=A](#)
- [±A](#)
- [Version imprimable](#)
- [version PDF](#)

Leave this field blank

---